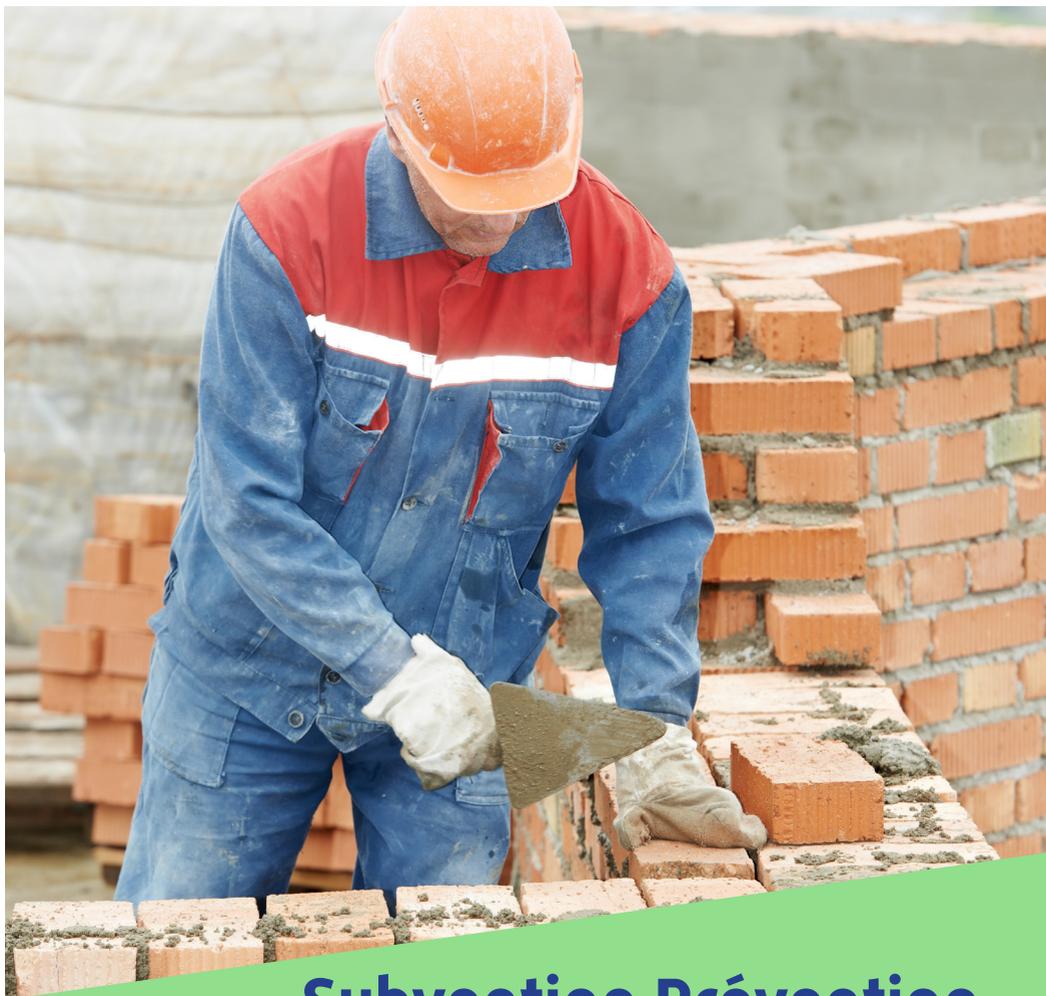


VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Bourgogne-
Franche-Comté



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS
Agir ensemble, protéger chacun



Subvention Prévention Métiers du bâtiment Indépendants

L'Assurance Maladie - Risques professionnels peut vous accompagner pour vos investissements en prévention

Qui peut bénéficier d'une subvention prévention ?



Elle concerne les travailleurs indépendants sans salarié des codes NAF :

- Maçonnerie : 4120A, 4120B, 4399C, 4399D
- Couverture / Charpente : 4391A, 4391B, 4399A
- Plomberie chauffage : 4322A, 4322B
- Electricité : 4321A
- Métiers de la pierre : 2370Z
- Métiers du plâtre et de l'isolation : 4329A, 4331Z
- Peinture et revêtements : 4333Z, 4334Z, 4339Z
- Menuiserie (bois et PVC) : 4332A
- Serrurerie métallerie : 4332B
- Métiers du bois : 1623Z, 1624Z, 1629Z, 3101Z, 3102Z, 3109B

L'aide pourra être versée jusqu'à 5 000 € à hauteur de 50 % de l'investissement. Elle permettra d'investir dans les équipements plus adaptés pour réduire l'exposition aux risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Principales conditions d'accès

1



Être travailleur indépendant sans salarié

2



Avoir un code NAF répertorié dans la subvention

3



Cotiser au régime général de la Sécurité sociale

4



Être à jour de ses cotisations Urssaf

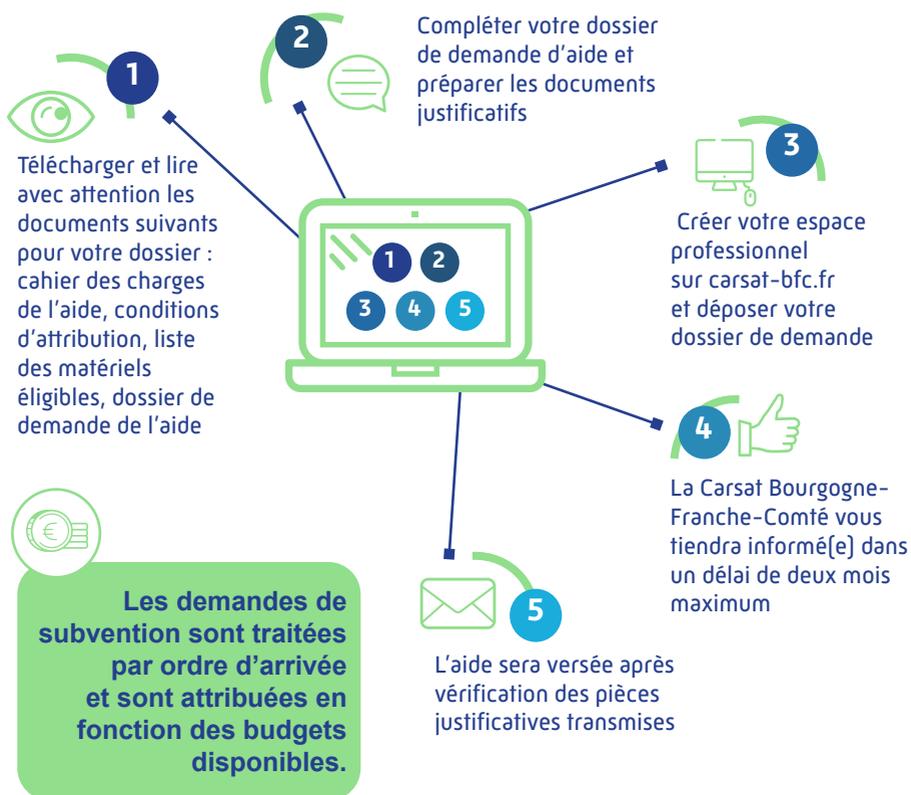
5



Acquérir des équipements neufs

Comment en faire la demande ?

Les demandes transmises par mail ou par courrier ne sont pas traitées.



A noter : Vous pourrez suivre l'avancement de votre dossier depuis votre espace professionnel. Les dossiers transmis par mail ou par courrier postal ne sont pas traités.

Motifs de rejet

liste non exhaustive

- Dossier incomplet ;
- Matériel non subventionné ;
- Non éligibilité (travailleur indépendant avec salarié(es), ne pas être à jour de ses cotisations sociales, etc.) ;
- Budget alloué à la subvention consommé.

Toute demande de Subvention Prévention pour les Travailleurs Indépendants des métiers du bâtiment est étudiée sur la base des documents justificatifs spécifiques mentionnés dans les conditions d'attribution de chaque aide.

Témoignage



Julie
maçon
depuis 10 ans
dans le Jura

“

Je travaille à mon compte depuis ma formation et mon matériel était vieillissant. J'ai appris par mon fournisseur que la Carsat Bourgogne-Franche-Comté pouvait m'aider financièrement pour investir dans du matériel. L'investissement était de 4 000 €. Après l'achat, la Carsat a pris en charge 2 000 € comme indiqué dans les conditions d'attribution de la subvention.

J'ai complété le dossier de demande d'aide et maintenant je travaille avec un échafaudage roulant plus maniable et surtout plus sûr !

”

Pour nous contacter :

www.carsat-bfc.fr/

Espace entreprise / Gérer les risques professionnels / Aides financières destinées aux travailleurs indépendants sans salarié



Carsat Bourgogne-Franche-Comté
21044 Dijon Cedex
www.carsat-bfc.fr